

Conseil métropolitain

10 février 2023

→ Les grandes délibérations

Sommaire

→ Finances

- 4** Un budget de 2 milliards d'euros au service des investissements pour améliorer les transports en commun, le cadre de vie et la transition écologique
- 6** Une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères nécessaire à l'amélioration de la qualité de tri et l'efficacité de la politique publique

→ Aménagement du territoire

- 8** Le PLU3, une ambition partagée pour développer un territoire solidaire attractif et protecteur

→ Culture

- 12** Une programmation inédite pour célébrer les 40 ans du LaM, le musée d'art moderne de la MEL
- 14** 3 millions d'euros pour soutenir un événement culturel phare de la MEL

→ Développement économique

- 16** Un partenariat entre l'Université de Lille et la MEL pour développer le territoire et ses transitions

Un budget de 2 milliards d'euros au service des investissements pour améliorer les transports en commun, le cadre de vie et la transition écologique

■ **La Métropole Européenne de Lille a adopté un budget d'1 996 M€ pour l'exercice 2023 qui met l'accent sur l'investissement, possible grâce à une gestion financière saine. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées malgré le choc d'inflation, ce qui témoigne de l'effort de maîtrise des dépenses mis en œuvre. À noter enfin, 1 587 M€ sont directement affectés aux politiques métropolitaines ou reversés au territoire.**

Cette année, le budget adopté traduit le choix volontariste de la MEL de renforcer encore son niveau d'investissement. Ainsi, les dépenses d'équipement augmentent à nouveau pour s'établir à **613 M€**.

Ces dépenses permettent à la MEL de mener à bien des réalisations concrètes du programme du mandat, qui placent la collectivité dans un rôle d'acteur clé pour une métropole éco-citoyenne, grâce notamment au développement des solutions de mobilité, l'amélioration du cadre de vie, le logement ou encore la gestion des déchets.

Priorité aux transports et à la transition écologique

Le budget établi pour 2023 est au service des besoins de l'ensemble des habitants, usagers des services publics et entreprises.

Il s'inscrit vers l'avenir en répondant aux grandes attentes des métropolitains et des maires en termes de mobilité, d'aménagement du territoire, de déplacements doux ou encore de solidarité envers les ménages les plus précaires. Les principales politiques publiques qui structurent le budget 2023 sont :

- **la politique transports, mobilité, accessibilité, prévention et sécurité, dotée d'un budget de 516 M€.**

Celle-ci comprend notamment 18,3 M€ dédiés à la mise en œuvre des projets inscrits au Schéma Directeur des Infrastructures de Transport, 50,8 M€ dédiés à l'entretien du réseau de transports, 357 M€ consacrés à l'exploitation du réseau de transport.

À noter qu'en 2023, le nouveau dispositif Ecobonus mobilisera 5,3 M€ ;

- **la politique climat, transition écologique, énergie, eau et assainissement, résidus urbains dotée d'un budget de 353 M€.**

Celle-ci comprend notamment un budget de **198,8 M€** dédié à la gestion des déchets ménagers (collecte sélective, gestion des déchetteries, recyclage et valorisation des déchets).

Une enveloppe de **116,6 M€** est consacrée à la politique eau et assainissement (exploitation des réseaux, lutte contre la pollution, amélioration des équipements), 23,8 M€ sont dédiés à la politique agriculture et espaces naturels et 12,2 M€ spécifiquement fléchés vers la politique climat, transition écologique et énergie ;

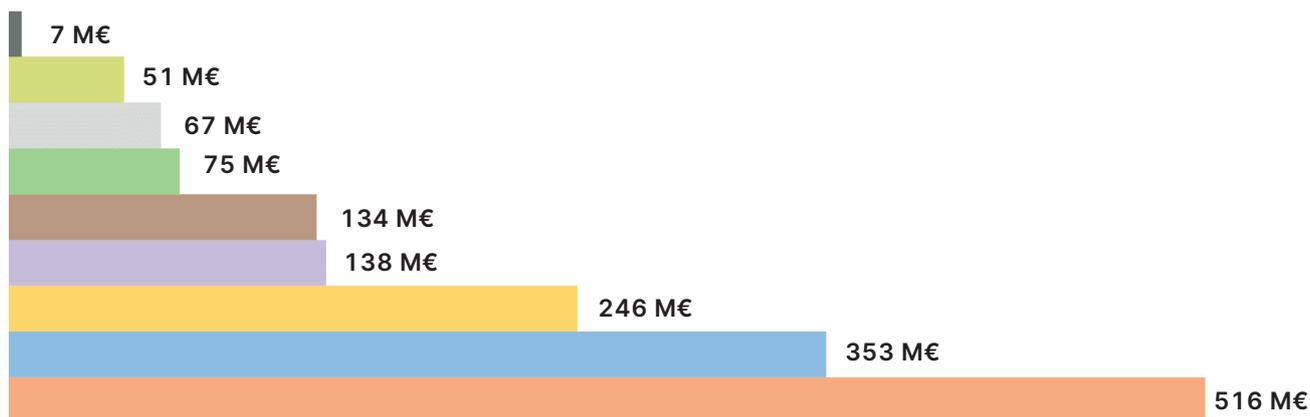
- **la politique transports, mobilité, accessibilité, prévention et sécurité, dotée d'un budget de 516 M€.**

- **la politique aménagement durable du territoire, urbanisme, logement, politique de la ville, habitat, planification, gens du voyage, stratégie et action foncière est quant à elle dotée d'un budget de 138 M€.**

Le logement et l'habitat seront ainsi dotés d'une enveloppe budgétaire de **69,8 M€**.

19,2 M€ seront dédiés aux actions menées dans le cadre du NPNRU et **41,3 M€** seront consacrés à l'aménagement et la ville renouvelée.

Les 1 587 M€ directement affectés aux politiques métropolitaines ou reversés au territoire se décomposent de la manière suivante :



- Gouvernance, territoires, métropole citoyenne et crématoriums
- Participation au SDIS
- Développement économique, emploi, recherche, insertion, parcs d'activités, aménagement numérique
- Rayonnement de la Métropole, culture, sports, tourisme, jeunesse
- Espaces publics, voirie, vidéo-surveillance
- Aménagement durable du territoire, urbanisme, logement, politique de la ville, habitat, planification, gens du voyage, stratégie et action foncière
- Reversements aux communes
- Climat, transition écologique, énergie, eau, assainissement, GEMAPI, résidus urbains, espaces naturels, agriculture
- Transports, mobilité, accessibilité, prévention, sécurité

« La MEL adopte un budget d'1 996 M€ pour l'exercice 2023. Celui-ci est marqué par l'inflation qui a déjà commencé à se faire sentir dès la fin d'année 2022. Les dépenses d'équipement sont en augmentation et témoignent du choix volontariste de la MEL de renforcer son niveau d'investissement. Par ailleurs, 1 587 M€ seront directement affectés aux politiques métropolitaines ou reversés aux communes. Cela nous permet de mener à bien les grands projets du mandat. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères nécessaire à l'amélioration de la qualité de tri et l'efficacité de la politique publique

■ **La Métropole Européenne de Lille a adopté en avril 2021 un nouveau schéma directeur des déchets ménagers et assimilés qui vise à améliorer la qualité du tri et l'efficacité de la politique publique. Cette dernière est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est une recette exclusivement dédiée à couvrir le coût net de la politique de collecte et de traitement des déchets. Les investissements nécessaires à sa mise en oeuvre sont conséquents et nécessitent aujourd'hui une hausse de cette taxe de 1,25 points.**

Un schéma des déchets ménagers et assimilé qui nécessite de lourds investissements

La réglementation relative à la prévention et à la gestion des déchets ménagers et assimilés s'est renforcée depuis 2015 pour déployer de nouveaux gestes de tri avec un nouveau cadre législatif qui fixe les temps suivants :

- **Décembre 2021** : extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers en plastique
- **Décembre 2022** : harmonisation des schémas de collecte
- **Décembre 2023** : tri à la source des biodéchets

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, le schéma directeur des déchets ménagers et assimilés, adopté en avril 2021 fixe un cap sur la période allant de 2021 à 2030 en définissant les orientations à mettre en oeuvre sur le territoire de la MEL parmi lesquelles :

- **la révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** pour réduire davantage la production de déchets ;
- **la mise en place de points d'apport volontaire (PAVs) pour la collecte séparée du verre.**
- **la mise en place de points d'apport volontaire (PAVs) pour la collecte séparée du verre ;**
- **la modernisation des deux centres de tri** (Lille Loos et Halluin) pour mieux trier nos déchets
- **le déploiement du tri** à la source des biodéchets dans les communes denses qui n'en disposent pas encore.

S'ajoutent à ces évolutions, dans un contexte de choc d'inflation et dans une période où la fiscalité environnementale (TGAP) augmente fortement, une amélioration du niveau de service avec la réduction du délai d'obtention des rendez-vous pour la collecte des encombrants, **la construction d'une nouvelle déchèterie fixe** à Wattrelos ainsi que d'autres projets à venir ou encore des investissements dans les installations de valorisation des déchets de la MEL.

Ces facteurs combinés augmentent le coût de la politique des déchets ménagers. La mise en oeuvre du schéma directeur des déchets ménagers **améliore la qualité du tri et l'efficacité de la politique publique** mais a, pour contrepartie, un coût plus élevé.

En 2023, les dépenses nettes de la politique des déchets sont en hausse de +24,4 M€ par rapport au budget primitif 2022 soit une augmentation de 16,7%

Ainsi, le produit de cette taxe dite «affectée» (c'est à dire que ses recettes sont exclusivement dédiées à couvrir le coût net de la politique de collecte et de traitement des déchets) ne permet plus de couvrir le coût net de cette politique publique.

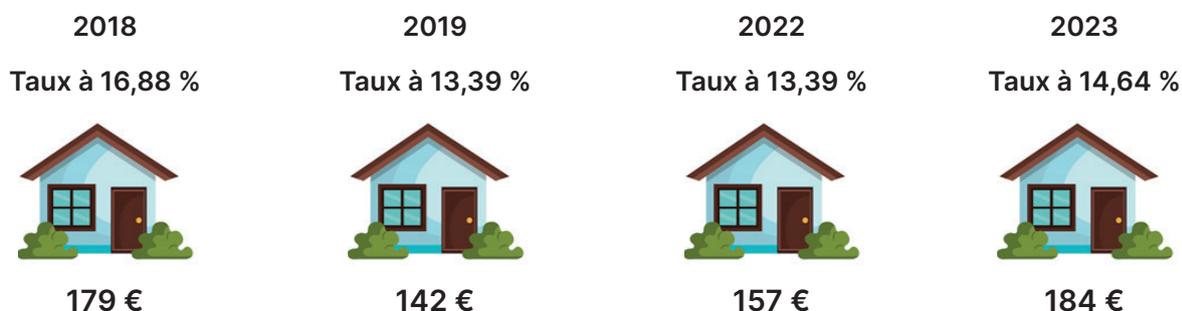
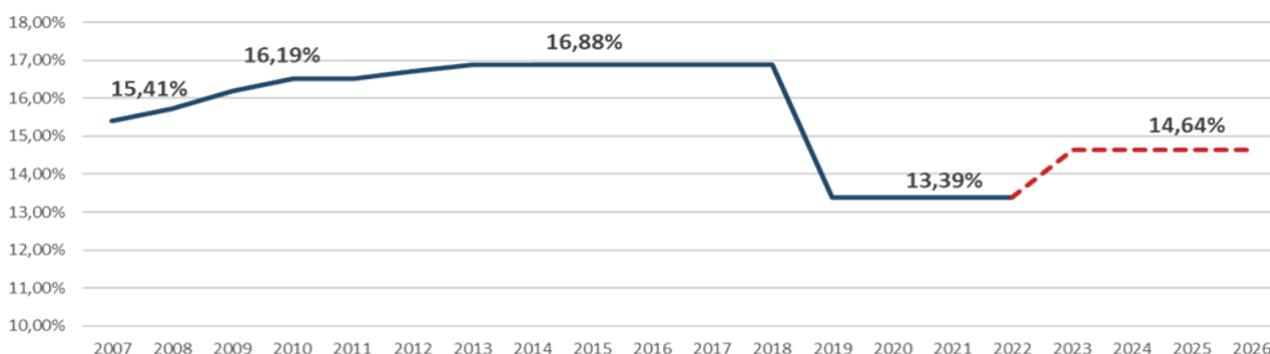
Afin d'assurer l'équilibre financier et donc la pérennité de cette politique publique, la MEL est contrainte d'augmenter le taux de la TEOM de 1,25 points, passant ainsi de 13,39% à 14,64%.

Un taux qui reste en deça de celui pratiqué en 2019

La Loi de finances 2019 a modifié les modalités de calcul de la TEOM créant une absence de prise en compte de la pluri-annualité des dépenses liées à l'exercice de la politique publique. Il est devenu impossible de lisser les dépenses exceptionnelles sur plusieurs exercices (stratégie de cycle pluriannuel). Or la collecte et le traitement des déchets nécessitent des investissements lourds qui s'inscrivent dans le long terme.

En 2019, la MEL a été contrainte de baisser le taux de la TEOM de 16,88% à 13,39%. Il est aujourd'hui nécessaire de l'augmenter à 14,64%. **Ce taux reste largement inférieur à celui pratiqué en 2019 en raison des efforts menés par la MEL en terme d'optimisation des moyens.** Les autres taux de fiscalité restent quant à eux inchangés depuis 2013.

Evolution du taux de la TEOM de la MEL



Pour les particuliers, la hausse de la TEOM représentera en moyenne une augmentation de 27 euros par ménage avec des variations différentes selon les logements (typologie, superficie, commune d'implantation...).

« Nous avons fait le choix en 2021 d'un schéma des déchets ménagers et assimilés ambitieux pour nous permettre d'être en accord avec les échéances fixées par l'Etat. Cela implique de gros investissements qui nécessitent une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour permettre de couvrir le coût net de cette politique publique. Ce taux reste largement inférieur à celui pratiqué en 2019 en raison des efforts menés par la MEL en terme d'optimisation des moyens. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Le PLU3, une ambition partagée pour développer un territoire solidaire attractif et protecteur

■ **Le projet de PLU3, premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'échelle des 95 communes dans l'histoire de la Métropole Européenne de Lille, a été présenté en Conseil métropolitain du 10 février 2023. Il est le fruit de deux ans de réunions et de travaux de concertation avec les élus, les citoyens et les autres acteurs de notre territoire. Le PLU3 définit l'ambition partagée des 95 communes de la MEL et vise à donner un nouvel élan durable en matière d'attractivité et de rayonnement, développer une stratégie environnementale exemplaire, aménager un territoire performant et solidaire et faciliter le bien-vivre au quotidien.**

Comment le projet de PLU3 va contribuer à répondre aux défis de demain ?

Logement : une ambition de 62 000 logements neufs voulus dans les prochaines années. Ils seront notamment à proximité des centre-bourgs, des centre-villes, des quartiers proches des services, des commerces et des transports en communs. **La qualité environnementale et la présence des espaces verts seront développés.**

Le PLU3 détermine par exemple les localisations privilégiées pour construire ces logements qui devront respecter des règles de performance environnementale (eau, énergie...). Ce plan incite également à la préservation de la nature à travers la création d'espaces verts de proximité.

• **Économie métropolitaine** : afin de contribuer au développement économique des territoires, le PLU3 permet de **réserver une partie de la surface des projets de logement au profit de la création de locaux d'activités ou de services**, c'est ce que l'on appelle la « servitude de mixité fonctionnelle » (SMF) qui réinvente la ville productive au service de l'emploi. Toutefois, les activités économiques qui ont besoin de plus d'espaces ou qui génèrent des nuisances seront amenées à se développer dans les zones d'activités requalifiées en dehors de la ville.

• **Mobilités** : pour répondre aux objectifs fixés par le Schéma directeur des infrastructures de transport, **la MEL prépare le développement des futures lignes de tramway et de bus à haut niveau de service dans son territoire.**

Le PLU3 prépare le renforcement de l'accessibilité et du rayonnement de la MEL autour de grands équipements de transport multimodaux comme le Service Express Métropolitain, le Canal Seine-Nord-Europe et le Ter Lille – Bassin Minier.

Par ailleurs, **la MEL aménage également les espaces pour le vélo, la marche et les électromobilités afin de favoriser et d'encourager les mobilités douces.** Le PLU3 prévoit par ailleurs des règles pour créer des places de stationnement vélo dans les immeubles ou encore des bornes de recharge électrique.

• **Nature et biodiversité** : pour offrir un cadre de vie plus sain et plus paisible, l'accès aux espaces verts et à la nature sera recherché pour répondre aux attentes des métropolitains et aux enjeux du climat. **Le PLU3 prévoit des mesures de protection de nombreux espaces de nature, parcs, squares existants dans les communes, garantissant ainsi leur pérennité.**

Le PLU3 incite aussi les futures opérations d'aménagement ou de construction à créer leurs propres espaces verts ou à prévoir plus de végétation. Il renforce le dialogue entre ville et campagne dans une grande proximité et avec des paysages variés et préserve les terres agricoles et naturelles où chaque terrain à bâtir sera utilisé de façon réfléchie. Grâce aux outils de protection des espaces verts ou de natures, le PLU3 accompagne la mise en œuvre d'un plan contre l'exposition au bruit.

Le développement de la végétation est favorisé sous toutes ses formes : sur l'espace public, au cœur d'îlots bâtis, sur les façades ou les toitures par exemple. Le PLU3 permet de créer ou de maintenir des « poumons verts » au cœur des habitations et des façades végétales.

• **Sobriété énergétique** : sur tout le territoire, le PLU3 prévoit des règles qui favorisent une meilleure gestion des eaux pluviales en termes d'infiltration et de récupération et les zones humides à protéger sont identifiées.

Avec le PLU3, la transition énergétique et la qualité environnementale sont mieux prises en compte dans les projets d'aménagement et de construction. Le plan permet de développer le recours aux énergies renouvelables, l'isolation thermique ou encore le confort d'été des bâtiments.

Les terres agricoles sont préservées de l'extension de la ville et les terrains constructibles sont aménagés de façon efficiente. Le PLU3 organise la répartition sur le territoire entre les zones constructibles et inconstructibles. Par ailleurs, il incite à ce que les constructions se fassent plutôt au cœur des villes et des villages et ce, avec des objectifs de densité adaptée de façon à ne pas « gaspiller » le foncier et lutter contre l'étalement urbain.



→ Le PLU3, constats et enjeux



→ Le calendrier

Le PLU3 de la MEL sera définitivement adopté par le conseil métropolitain au 1er semestre 2024. Cette étape succédera à la consultation administrative, au recueil de l'avis des communes et à l'enquête publique. Le PLU3 est prévu pour une durée de dix ans, de 2024 à 2034.



→ Un PLU construit en collaboration après une importante procédure de modification en 2021 :

- Plus de 3 000 demandes d'élus analysées et 81 % des demandes intégrées
- Plus de 450 rencontres avec les communes
- 13 ateliers de maires, 3 conférences métropolitaines, 24 conférences territoriales
- 6 réunions publiques (239 participants), 4 ateliers citoyens (102 participants) et 2 réunions de restitution
- Plus de 700 contributions citoyennes reçues sur plusieurs thèmes dont la construction, le cadre de vie, l'habitat, la mobilité, l'économie, l'eau, le climat, l'air et l'énergie, les gardiennes de l'eau et la préservation des terres naturelles et agricoles

→ Pourquoi un PLU ?

Le PLU est un document de planification urbaine qui coordonne les politiques publiques. Il organise le développement des communes en définissant les orientations et règles d'urbanisme. C'est le document de référence pour aménager le territoire, participer au renouvellement urbain et accompagner les collectivités locales dans la planification et la réglementation des espaces. Il permet d'encadrer rigoureusement l'utilisation du sol et les projets urbains, leurs styles architecturaux, leur impact sur l'environnement et sur le développement durable.

→ Qui est concerné par le PLU ?

Le PLU est utile pour tous les acteurs d'un projet : collectivités, constructeurs, architectes mais également citoyens. Grâce à ce document structurant, il est possible de savoir comment évoluera le territoire et à quoi ressembleront les villes dans les prochaines années. C'est aussi grâce à cet outil qu'il est possible de savoir si un projet de construction ou d'extension est faisable ou non. Ainsi, sa consultation (en ligne ou en mairie) et sa compréhension sont essentielles avant le dépôt d'une demande de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux.



« Après deux ans de réunions et de concertations menées sur tout notre territoire avec chaque acteur impliqué, la MEL arrête aujourd'hui son nouveau Plan Local d'Urbanisme, le PLU3. C'est la première fois que notre institution se dote d'un PLU à l'échelle des 95 communes qui la composent. Ce nouveau PLU contribuera à construire une Métropole d'avenir, adaptée aux défis sociaux, environnementaux et économiques de notre territoire. C'est une avancée considérable pour l'ensemble de nos 95 communes. Le PLU favorisera l'équilibre entre développement du territoire et aménagement durable pour porter les grands projets d'avenir de la MEL. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Une programmation inédite pour célébrer les 40 ans du LaM, le musée d'art moderne de la MEL

■ En 2023, le musée d'art moderne de la MEL, le LaM (Lille Métropole musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut) fêtera ses 40 ans. À cette occasion, une programmation anniversaire sera proposée. Elle débutera notamment avec une exposition consacrée à Isamu Noguchi, sa première rétrospective en France, un ré-accrochage complet des collections, une exposition autour de l'artiste Anselm Kiefer et un week-end anniversaire. La MEL apportera un soutien financier important de 350 000 € pour accompagner la programmation anniversaire de ce lieu de culture phare de la métropole.

40 ans de culture au service du territoire métropolitain

Le LaM, à la demande de la MEL, ponctue tous les 3 ans sa programmation d'une exposition exceptionnelle destinée à toucher un public le plus large possible et asseoir le rayonnement national et international du musée et de la MEL.

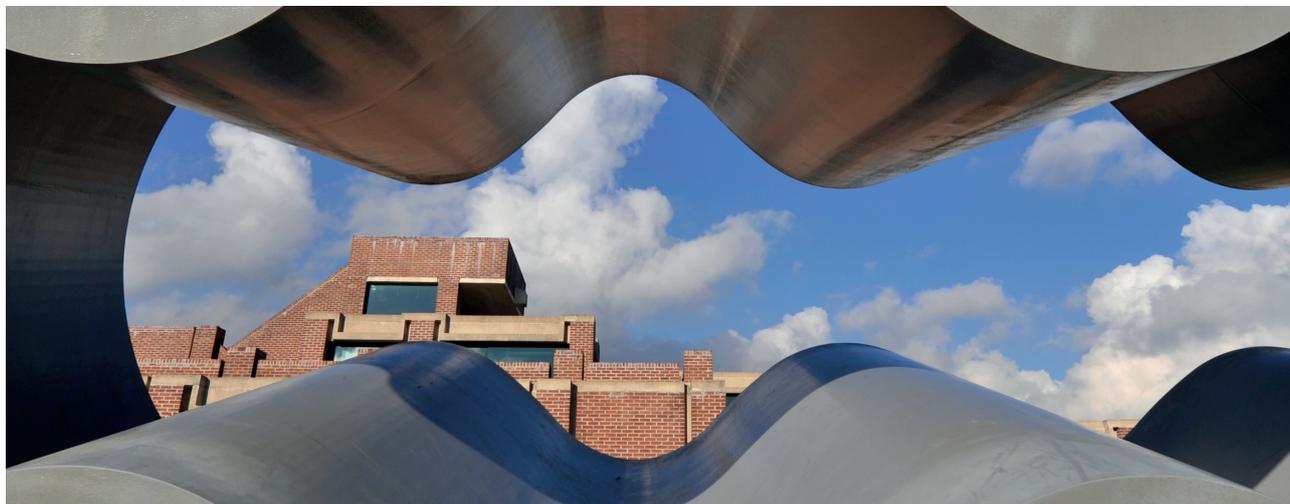
La dernière exposition en date organisée dans le cadre de ce cycle triennal s'est tenue en 2019. Il s'agissait de l'exposition «Alberto Giacometti, une aventure moderne». Initialement prévue en 2022, l'exposition d'Anselm Kiefer a été décalée en 2023 afin de s'inscrire dans les célébrations des 40 ans du LaM.

Cette année anniversaire sera ponctuée de 4 temps forts avec une redécouverte de la collection permanente, des expositions inédites et un week-end anniversaire qui fera la part belle aux visiteurs.

Accompagner un musée emblématique de la MEL

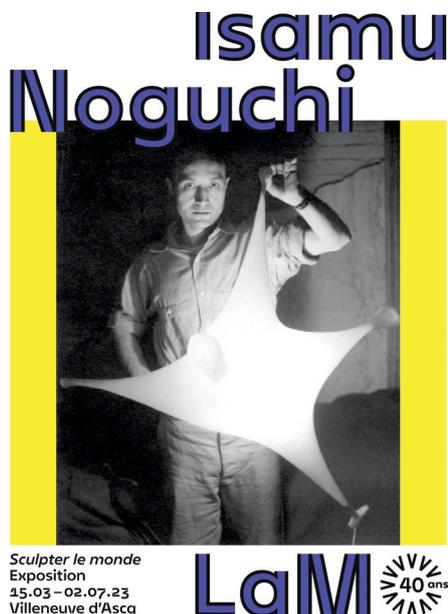
Le LaM est confronté à une situation conjoncturelle inédite qui conjugue la baisse des recettes de fréquentation et de mécénat, consécutive à la crise sanitaire et la hausse globale des charges fixes, notamment liée à la hausse des coûts de masse salariale et de l'énergie.

Dans ce contexte, la MEL a souhaité soutenir le LaM à hauteur de 350 000 €, visant à maintenir le niveau de programmation arbitré en 2020 pour les 40 ans du musée. Cet accompagnement confortera principalement la tenue de l'exposition Anselm Kiefer, sur laquelle les équipes du LaM et l'artiste travaillent depuis plusieurs années. **Prévue à l'automne 2023, elle contribuera fortement au rayonnement du musée et attirera un large public du fait de la notoriété de l'artiste à l'international.**



Les temps fort des 40 ans du LaM

→ Du 15 Mars au 2 juillet 2023 - *Sculpter le monde*, d'Isamu Noguchi



À l'occasion de son 40e anniversaire, le LaM consacre à l'artiste et designer nippon-américain Isamu Noguchi (1904-1988) sa première grande rétrospective en France.

Véritable trait d'union entre l'Est et l'Ouest, dépassant les frontières et les catégories artistiques, Noguchi incarne une vision ouverte et décloisonnée de l'art qui, aujourd'hui encore, influence la création contemporaine.

À travers plus de 250 œuvres (sculptures, dessins, objets de design, objets de scénographie, photographies), cette exposition, exceptionnelle tant par son ampleur que par les enjeux qu'elle met en lumière, invite à découvrir l'œuvre kaléidoscopique d'un artiste méconnu en Europe, qui a pourtant durablement marqué l'histoire.

→ Du 6 octobre 2023 au 3 mars 2024 - *La photographie au commencement*, d'Anselm Kiefer



Connu et reconnu internationalement pour ses pièces monumentales et son travail sur la mémoire européenne, il présentera au LaM un ensemble d'œuvres témoignant de sa pratique de la photographie et de la question de la révélation de l'image, essentielles dans son œuvre, mais peu abordées dans le cadre d'expositions.

La photographie, qu'enregistre sans cesse l'artiste et qui documente les lieux, les situations, les performances, les horizons, constitue un journal, une source, mais surtout un matériau pour la réalisation de ses œuvres. Ainsi, tableaux, sculptures, installations, livres, accumulations et parfois simples photographies témoigneront dans cette exposition de la présence prépondérante qu'occupe la photographie dans l'œuvre de cet immense artiste, et du sens symbolique qu'il faut lui accorder.

« En quarante ans d'existence, le LaM s'est imposé comme un haut lieu de la culture au sein de notre métropole. La conjoncture actuelle vient affaiblir les finances de l'établissement et la MEL a fait le choix du soutien de cet équipement phare dont on peut être fiers. Nous avons donc voté une subvention de 350 000 euros pour accompagner la programmation anniversaire du LaM et faire découvrir ou redécouvrir le musée aux métropolitains. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

3 millions d'euros pour soutenir un événement culturel phare de la MEL

■ Dans la lignée d'Utopia en 2022 qui a remporté une très forte adhésion de la part des publics, lille3000 propose une nouvelle grande édition qui aura lieu en 2025. Cet événement sera une nouvelle fois un vecteur fort de l'attractivité à l'international de la MEL, mais également un outil au service des communes pour proposer une offre culturelle au plus près des habitants de la métropole. Ce projet répondant pleinement aux objectifs fixés par la politique culturelle métropolitaine, la MEL y contribuera à hauteur de 3 millions d'euros sur la période 2023 – 2025.

Un évènement aux fortes retombées touristiques et économiques

La mise à profit des grands rendez-vous culturels pour promouvoir la métropole lilloise comme destination touristique est un enjeu important pour la MEL.

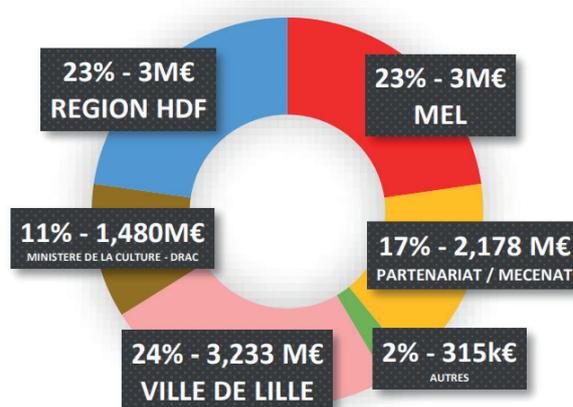
Lors de la précédente édition, Utopia, proposée par lille3000, l'Observatoire métropolitain du tourisme de la MEL a estimé les retombées économiques à près de 53M€. Cette économie touristique générée par la programmation est à rapprocher de l'effort de la MEL de 3 M€ et confirme l'impact de l'événement en terme d'attractivité.

Afin de soutenir la prochaine édition, accompagner sa montée en puissance, assurer son succès et son rayonnement national et international, la MEL renouvelle son engagement et propose un financement à hauteur de 3 M€ pour la période 2023 - 2025.

La MEL entend soutenir et sera attentive à :

- la réalisation de la fête d'ouverture qui doit être un grand moment de «vivre ensemble» ;
- l'émergence et la coordination de projets culturels à l'échelle des territoires de la métropole ;
- l'implication et la participation des habitants de la métropole à ce grand événement à travers des formes variées et renouvelées ;
- l'émergence d'initiatives en lien avec la politique de la ville ;
- l'intégration d'une démarche développement durable dans l'ensemble du projet ;
- la communication et la valorisation touristique du programme.

→ Financement de lille3000 pour la période 2019 - 2022



« La culture est un important vecteur de cohésion sociale et de rayonnement de notre territoire. C'est à ce titre que nous souhaitons réaffirmer notre soutien à l'association culturelle lille3000 dans le cadre de sa prochaine saison culturelle qui sera une fois de plus une grande fête populaire pour tous les métropolitains mais aussi les nombreux touristes qui viennent pour l'occasion. Le soutien financier que nous apportons se doit d'être à la hauteur des ambitions et objectifs que nous nous sommes fixés en matière de culture et tourisme. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Une réponse aux ambitions culturelles portées par la MEL

La MEL est vigilante afin que le nouveau projet :

- favorise l'**intercommunalité culturelle et la cohésion métropolitaine** en fédérant et renforçant la cohérence de l'ensemble des initiatives et en favorisant les projets partagés entre acteurs de la société, et les rencontres de nouveaux publics ;

- favorise l'**accessibilité des publics à la culture** en faisant de cet événement un moment marquant et populaire, et en facilitant le déplacement des métropolitains sur l'ensemble du territoire ;

- recherche l'excellence en faisant de ce projet un événement de grande qualité, susceptible d'attirer non seulement un public métropolitain, mais également hors métropole ;

- donne du sens et affirme la dimension **métropolitaine** de cet événement ;

- inscrive cet événement dans la durée.

Lors de la dernière édition Lille 3000, toutes les communes de la MEL ont été intégrées à cet événement international et chacune a reçu sur son territoire au moins une animation.

Cette ambition renouvelée permettra ainsi à tous les métropolitains de prendre part aux festivités. Il sera également vecteur d'une forte attractivité à l'instar d'autres événements culturels d'envergure internationale à l'image de Lillarious organisé du 6 au 12 février ou encore Séries Mania qui se déroulera du 17 au 24 mars.

→ Les chiffres clés d'Utopia, événement culturel phare de la MEL en 2022

- 1 891 000 personnes ont assisté aux événements d'Utopia
- Plus de 300 000 spectateurs dans les rues pour la parade d'ouverture
- 1,2 million de téléspectateurs ont suivi la parade d'ouverture en direct sur France 3
- 45% du public venant de l'extérieur de la MEL
- Les visiteurs étrangers représentent 15% du public d'Utopia
- Plus de 50 expositions qui ont attiré 847 292 visiteurs
- 88 visites thématiques dans divers lieux des villes partenaires
- 291 associations et partenaires culturels associés
- 345 artistes du monde entier mobilisés dans 163 structures
- 53 millions d'euros de dépenses visiteurs extérieurs (touristes et excursionnistes)
- 102 € de dépenses par jour pour un touriste (en hébergement marchand)



Un soutien de 27 millions d'euros de la MEL à l'Université de Lille

■ **Partenaire majeur de la MEL et facteur essentiel d'attractivité et de développement économique, social et culturel, l'Université de Lille fait rayonner notre territoire au quotidien. Les interactions avec la MEL sont nombreuses et ont été formalisées dans la signature d'une première convention cadre de partenariat en 2019 pour identifier les ambitions communes des deux établissements. Aujourd'hui, la MEL et l'Université de Lille souhaitent aller plus loin dans le travail conjoint initié dans la première convention cadre (2019-2022), au sein d'une convention cadre pour la période 2023-2027 qui vient fixer les objectifs stratégiques et opérationnels afin de consolider les nombreuses initiatives, collaborations, conventions et partenariats fructueux noués entre les deux établissements.**

Un soutien de la MEL de 27 millions d'euros

Les deux institutions entendent travailler ensemble et poursuivre plus étroitement leur collaboration pour accompagner le développement du territoire métropolitain et de ses ressources et répondre à ses nécessaires transitions. Cette collaboration se traduit tout d'abord par la signature d'une nouvelle convention cadre qui formalise leur partenariat pour la période 2023-2027.

Cette convention valorise les **grands projets**, dits « **projets structurants** », sur lesquels la MEL s'est déjà engagée financièrement pour un montant de 27 M€ environ autour des enjeux d'alimentation durable de la métropole, de protection des ressources naturelles, de résilience sociale du territoire, de santé, d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, de décarbonation de l'économie et des mobilités, d'interdépendance territoriale, d'économie circulaire.

→ Quelques exemples de projets déjà financés

- **La rénovation de la bibliothèque universitaire** du campus Pont-de-Bois.
- **La construction du bâtiment dit « ONCOLille »** qui accueille sur le campus hospitalo-universitaire, l'Institut de recherches interdisciplinaires en cancérologie de Lille pour doter le territoire d'une force de recherche et de rayonnement mondial pour la recherche en cancérologie.
- **L'installation du spectromètre RMN 1200 MHz** en janvier 2023 au sein de la Cité Scientifique pour sonder la matière dans l'infiniment petit afin de répondre à de nombreuses questions scientifiques (recyclage, analyse de protéines complexes impliquées dans la maladie d'Alzheimer, COVID-19 par exemple).
- **Des projets de recherche comme « Precidiab »** avec le Centre national de médecine de précision des diabètes qui vise à offrir d'ici 2025 de nouvelles solutions pour prévenir et soigner le diabète et ses complications.



4 axes stratégiques communs pour renforcer la collaboration entre l'Université de Lille et la MEL

Dans le respect des stratégies de l'Université de Lille et de la MEL, la convention cadre s'articule autour de 4 axes stratégiques communs autour desquels les deux partenaires entendent renforcer leur collaboration pour la période 2023-2027 :

- **Un territoire universitaire innovant et en transition**

La MEL se positionne en soutien de l'Université au service d'une recherche au meilleur niveau européen et en cohérence avec les domaines dans lesquels elle intervient en priorité. La MEL soutient ainsi les priorités de l'Université définies dans le cadre du label « Initiative d'Excellence » dont le but est de créer des ensembles pluridisciplinaires d'enseignement supérieur et de recherche qui soient de rang mondial. La MEL accompagne les grands projets de recherche des laboratoires de l'Université de Lille pour « faire avancer » la connaissance.

- **L'Université, actrice de la transformation économique**

Les deux institutions visent à renforcer les liens entre emplois et formations de demain pour une meilleure insertion et évolution professionnelles des étudiants. Elles réfléchissent ensemble aux outils conduisant les étudiants

à identifier les stages ou les emplois dans les entreprises du territoire métropolitain. Dans ce cadre, la MEL s'engage dans l'accompagnement des étudiants-entrepreneurs à travers son appel à projets « Les Pépites de la MEL » qui s'adresse aux étudiants entrepreneurs qui ont envie de créer, d'innover et qui souhaitent un accompagnement financier pour lancer et tester leur projet. Cette idée pouvant aboutir à la commercialisation d'un produit, d'un procédé ou d'un service.

- **Un rayonnement partagé**

La MEL et l'Université de Lille travaillent de concert pour le renforcement du rayonnement du territoire en accueillant conjointement les délégations étrangères et en organisant des événements pour les étudiants et les chercheurs internationaux à l'image du « International Student Week », événement qui met à l'honneur les étudiants et partenaires internationaux de l'Université de Lille.

- **Une Métropole attentive à la vie et au bien-être étudiant**

La MEL souhaite favoriser la réussite éducative des étudiants en contribuant à leur bien-être et à leur épanouissement. Elle accompagne, par exemple, l'Université de Lille dans la structuration et la coordination d'un réseau d'épiceries sociales et solidaires qui apportent une aide principalement alimentaire, à des étudiants en situation de vulnérabilité économique et/ou sociale.

→ L'Université de Lille est un acteur majeur de la Métropole et de l'enseignement supérieur français

- **Par son action de formation et de recherche** : l'Université participe à la compétitivité du territoire et au développement de solutions innovantes, y compris dans les politiques publiques de la MEL ;

- **Par sa masse** : l'Université fait partie des trois premiers employeurs du territoire (7800 agents, sans compter les vacataires) et ses 80 000 étudiants ont un impact sur la vie de la cité, les transports et le logement notamment.

- **Inversement, la MEL est un employeur important**, elle accueille également stagiaires, apprentis, alternants, doctorants et projets collectifs de l'Université, et bénéficie de leurs apports.

« L'Université de Lille et la MEL poursuivent et intensifient leur partenariat. Nous affirmons aujourd'hui la place forte de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la Métropole au service de notre développement économique, social mais aussi culturel. Nous sommes fiers de contribuer à la réussite de nombreux projets universitaires, à hauteur de 27 millions d'euros, qui renforcent notre attractivité et font rayonner notre territoire. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

CONTACTS PRESSE

Agathe Lavalée

Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

Maxence Lemasson

Attaché de presse
mlemasson@lillemetropole.fr
03 20 21 23 55
06 44 36 40 29

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

